

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

modification du plan d'aménagement particulier (PAP) « Paradäis »

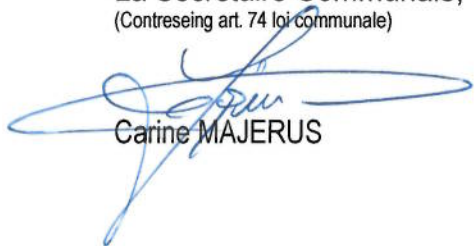
référence MI : 18878/43C

Par la présente, le public est informé qu'en date du 14 septembre 2020 sub réf. 18878/43C, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 24 juillet 2020 portant adoption du projet d'aménagement particulier "Paradäis" portant sur des fonds sis à Grevenmacher, au lieu-dit « route de Machtum - Paradäis », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société SFP Invest s.a.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le projet d'aménagement particulier est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Grevenmacher le 29 septembre 2020

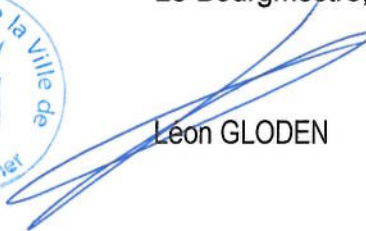
La Secrétaire Communale,
(Contreseing art. 74 loi communale)



Carine MAJERUS



Le Bourgmestre,



Léon GLODEN